

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

ASSURER UN REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 805)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

M. Portier, M. Minot, M. Nury, Mme Gruet, M. Gaultier et M. Dubois

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Tout bénéficiaire de cette tarification devra, en contrepartie, s'engager deux heures par semaine au service d'une collectivité locale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est temps que la politique nationale en matière de solidarité, source de charges financières pour l'État, soit source d'équilibre entre droits et devoirs.

Pour cela, le bénéfice d'un repas à un euro pour tous les étudiants doit être compensée en nature, et notamment par l'engagement de leurs bénéficiaires auprès d'une collectivité locale de leur choix.

Certes, tous les étudiants n'ont pas la capacité d'assurer la prise en charge de leurs frais de repas, mais ils ne peuvent rester simples consommateurs. Ils sont en capacité de pouvoir donner de leur temps au service public en contrepartie de la solidarité nationale.

De plus, cette ouverture au monde du travail et à la vie associative pourra leur permettre d'acquérir des savoir-faire et des savoirs être indispensables dans leur future vie professionnelle.